

Bien implantés sur le secteur (77, 91, 94), **nous recrutons :**

Chef d'équipe Elagueur et Entretien - Créations (CDI)

Plus qu'un exécutant, vous êtes le **pilier technique** de nos chantiers. Votre terrain de jeu ? Vous piloterez des projets d'envergure où la maîtrise de l'arbre rejoint l'art de l'aménagement paysager.

LE CHALLENGE

Sous la direction du Chef de Pôle Création et du Conducteur de Travaux, vous prenez la responsabilité d'une équipe de 2 à 3 personnes. Vous intervenez sur des chantiers d'envergure mêlant **soins aux arbres** et **création paysagère** pour une clientèle exigeante (collectivités, parcs industriels, domaines privés).

VOS MISSIONS PRINCIPALES

1. Expertise Élagage & Taille :

- Réaliser des opérations de taille (douce, sanitaire, réduction) et d'abattage délicat.
- Diagnostiquer l'état de santé des arbres et préconiser les interventions.
- Maîtriser les techniques de rétention et le travail en nacelle.

2. Création Paysagère :

- Superviser et participer aux travaux de plantation (gros sujets), travaux d'engazonnement et petite maçonnerie paysagère, pose de clôture, pose de terrasse bois.
- Lecture de plans et implantation de chantiers.

3. Pilotage d'Équipe :

- Organiser les journées de travail et répartir les tâches.
- Veiller à la sécurité absolue sur le chantier (balisage, port des EPI).
- Assurer le lien avec le client sur place et reporter l'avancement au bureau.

VOTRE PROFIL

- **Expertise technique :** Vous êtes titulaire d'un **CS Élagage** (indispensable) et d'un diplôme type Bac Pro ou BTS Aménagements Paysagers.
- **Expérience :** Expérience solide en tant que chef d'équipe ou ouvrier hautement qualifié.
- **Qualités requises :** Motivation, habileté et très bonne condition physique, sens de l'organisation du chantier, rigueur, bon relationnel avec la clientèle.
- **Habilitations :** Permis B et BE indispensable. CACES, Nacelle sont de réels atouts.

REMUNERATION

- **Salaire :** A négocier selon expérience + indemnités petits déplacements + intéressement.
- **Durée hebdomadaire :** 35 heures + heures supplémentaires rémunérées selon nécessité.
- **Équipements :** Matériel performant mis à disposition.

